

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le dix juillet à quatorze heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 2 juillet 2020

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, Mme Marion COTARD-COUTÉ, M Jean-Pierre COUGOULE, Mme Emilie DALBIN, Mme Alice PACALET, M. Roger TEYSSÉDRE et Mme Nawal BRACKELEER.

Absent et excusé : M. Joël FAU

Secrétaire : Monsieur David BASIRE a été nommée secrétaire.

**Désignation du délégué du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

**Election du délégué :**

**Résultats du premier tour de scrutin de l'élection du délégué :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	10
f. Majorité absolue	6

<b>Indiquer les nom et prénom des candidats</b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages de l'âge des candidats)	<b>Nombre de suffrages obtenus</b> En chiffres et en toutes lettres	
Patrice PHILOREAU	10	dix

Proclamation de l'élection du délégué :

- Monsieur Patrice PHILOREAU, né le 11 novembre 1971 à Rodez (Aveyron).  
A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Election des suppléants :**

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	10
f. Majorité absolue	6

<b>Indiquer les nom et prénom des candidats</b> (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages de l'âge des candidats)	<b>Nombre de suffrages obtenus</b> En chiffres et en toutes lettres	
Jean-François PRADALIER	10	dix
Marion COTARD-COUTÉ	10	dix
Jean-Pierre COUGOULE	10	dix

Proclamation de l'élection des suppléants :

- Monsieur Jean-François PRADALIER né le 15 février 1955 à VILLECOMTAL (Aveyron)  
A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

- Madame Marion COTARD-COUTÉ née le 24 février 1980 à LE BLANC-MESNIL (Seine Saint Denis)  
A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

- Monsieur Jean-Pierre COUGOULE né le 13 août 1961 à Rodez (Aveyron)  
A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Attribution de subvention à l'association:**

- Familles rurales de Campuac 181.00 €

Cette somme sera prélevée au budget primitif 2020 article 65748.

### **Remboursement GROUPAMA ASSURANCE:**

Le Conseil Municipal accepte le chèque de GROUPAMA ASSURANCE d'un montant de 185.08 euros concernant le sinistre : bris de glace sur le citroën – vitre avant côté passager.

### **Remboursement de Mme FOUGERES Virginie :**

Le Conseil Municipal accepte le chèque de Mme Virginie FOUGERES d'un montant de 150.00 euros concernant le sinistre : tag sur le mur de la salle des fêtes.

### **Désignation d'un élu « correspondant sécurité routière » :**

Suite au courrier de la Préfecture en date du 7 juillet, nous demandant de désigner un élu « correspondant sécurité routière ».

Après un vote du Conseil Municipal est élue « correspondant sécurité routière » :

- Monsieur Roger TEYSSEDRE

### **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:**

- DESIGNER Madame Marion COTARD-COUTÉ, 2<sup>ème</sup> Adjointe domiciliée 1 lieu dit le Bousquet 12580 VILLECOMTAL, email : m.cotardcoute@gmail.com et le numéro de téléphone : 06-82-24-84-56, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

**Question diverse :**

**Mise en eau de la fontaine :** La fontaine de Villecomtal a été remise en eau. Un panneau « eau non potable » a été commandé à Véronique Lafont (Minéral Créations).

**Marché estival :** Une exposante va intégrer ce marché mercredi 15 juillet. Elle nous proposera à la vente : du miel, savon, herbe et des produits en fabrication bois.

**Travaux de terrassement, branchement du réseaux eaux usées propriété de M. MAVEL :** Un devis nous a été présenté par l'entreprise STPP pour un montant de 1586.40 euros TTC. La Commission travaux a validé cette proposition.

**Travaux de terrassement continuité parking proximité maison de santé pour plate forme :** Trois entreprises ont été consultée pour les travaux de terrassement de la plateforme sous la maison de santé. L'entreprise STPP est la mieux disante pour un montant de 28 707,84 euros TTC. La Commission appel d'offre a validé cette proposition à laquelle sera retirée la prestation de mise en œuvre de sable pour une montant de 6 048,00 euros TTC.

**Réfection de la croix sur le parking Place de l'Eglise :** Un devis nous à été présenté par l'entreprise ALLANCHE Thierry pour un montant de 3 288.00 euros TTC. La Commission travaux a validé cette proposition.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU